

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS prises par le
SYNDICAT AUDOIS D'ÉNERGIES & DU NUMÉRIQUE
Lors du BUREAU SYNDICAL DU 25 février 2025**

L'an deux mil vingt cinq, le vingt-cinq février à dix heures trente le Bureau Syndical du Syndicat Audois d'Énergies et du Numérique s'est réuni en présentiel dans les locaux du SYADEN à Carcassonne et en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET.

Étaient présents les titulaires et les suppléants avec possibilité de vote :

ALBAREL Arnaud, BANQUET Régis, COMBETTES Roland, LAPEYRE Alain, LUCIEN Gérard, MONIE Jean-Marie, MOUNIE Serge, NAVARRO ESTALLE Françoise, QUAGLIERI Jean-Pierre, SGIAROVELLO Michel, VERONIN-MASSET Jean-François.

Ont donné procuration : CLERGUE Guy donne procuration à BANQUET Régis

Étaient absents ou excusés : AMIEL Freddy, BARO Hervé, CATHALA Caroline, RIVEL Tamara.

Étaient présents sans possibilité de vote :

Secrétaire de séance : COMBETTES Roland

Le Président de séance, demande l'approbation du compte-rendu de la précédente séance. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le président expose les deux décisions à l'ordre du jour de ce bureau syndical, à savoir :

Délibération n° 2025-02

Objet : Autorisation du Président à signer les marchés subséquents 19, 20 et 21 du lot 1 pour les travaux DPE, EP et IPCE

Monsieur le Président rappelle que lors de sa séance du 22 septembre 2020, le Comité Syndical a approuvé la délégation des attributions du Comité au Bureau en matière de commande publique.

Ainsi relève de la compétence du Bureau toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de marchés ou accords-cadres, de travaux, de fournitures et de services, dont le montant est supérieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits ont été inscrits au budget.

Le lot n° 1 concernant les travaux classiques de l'Accord cadre multi-attributaire de conception réalisation pour des travaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et d'infrastructures passives de communications électroniques a été notifié le 09/05/2023 aux titulaires suivants : DEBELEC, ROBERT, SPIE CITYNETWORKS, SOBECA.

Une consultation relative à l'attribution des marchés subséquents n°19, 20 et 21 a été lancée.

Ce sont des marchés à prix forfaitaires faisant suite à l'accord-cadre avec maximum (48 000 000€HT sur toute la durée de ce dernier) passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 du Code de la commande publique.

Les candidats ayant remis une offre pour chaque marché subséquent sont : DEBELEC, ROBERT, SPIE CITYNETWORKS, SOBECA.

Les montants estimatifs des marchés subséquents n°19, 20 et 21 étant supérieurs au seuil de 90 000 euros, une délibération du Bureau autorisant le Président du SYADEN à signer les actes d'engagement des marchés subséquents se révèle nécessaire.

Le Bureau Syndical ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'autoriser le Président du Syndicat Audois d'Energies et du Numérique à signer les actes d'engagement des marchés subséquents :

Marché subséquent n°19	Marché subséquent n°20	Marché subséquent n°21
ROBERT	SPIE	DEBELEC
321 009.00 € HT	244 712.38 € HT	322 402.44 € HT

- de l'autoriser à signer tout document et à prendre tout acte ou toute mesure se rattachant à cette décision.

Le Bureau Syndical ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido en versant une aide de 3 000 € à l'association Electriciens Sans Frontières avec l'établissement d'un bilan des actions réalisées,

- de l'autoriser à signer tout document et à prendre tout acte ou toute mesure se rattachant à cette décision.

Délibération n° 2025-03

Objet : Autorisation du Président à signer le marché public de conception, fourniture, installation et mise en service d'Ombrières de parking photovoltaïques dans l'Aude

Monsieur le Président rappelle que Lors de sa séance du 22 septembre 2020, le Comité Syndical a approuvé la délégation des attributions du Comité au Bureau en matière de commande publique.

Ainsi relève de la compétence du Bureau toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de marchés ou accords-cadres, de travaux, de fournitures et de services, dont le montant est supérieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits ont été inscrits au budget.

Dans le cadre de son développement dans les Energies Renouvelables, le SYADEN programme un investissement dans la construction de plusieurs centrales solaire en ombrières de parking sur différentes communes du département (11). La production d'Energie qui en résultera sera destinée soit à la revente totale, soit à un schéma en autoconsommation avec revente du surplus. En effet, le Maître d'Ouvrage se laisse la possibilité d'adjoindre des bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE), raccordés en autoconsommation sur les ombrières.

Une consultation ayant pour objet la conception, fourniture, installation et mise en service d'Ombrières de parking photovoltaïques dans l'Aude a été lancée.

Il s'agit d'un marché à tranches conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la Commande Publique lancé selon en procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du même code.

Les candidats ayant remis une offre sont : Groupement SPIE CITYNETWORKS / TRINQUIER, Groupement CEGELEC / ROSALA / SACMA, SAS DEBELEC et SAS ENERSTEEL.

Le montant total H.T estimé du marché étant supérieur au seuil de 90 000 euros, une délibération du Bureau autorisant le Président du SYADEN à signer les actes d'engagement du marché se révèle nécessaire.

Le Bureau Syndical ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'autoriser le Président du Syndicat Audois d'Energies et du Numérique à signer le marché de conception, fourniture, installation et mise en service d'Ombrières de parking photovoltaïques avec la société SPIE CITYNETWORKS pour un montant global de 345 075.60€ HT
- de l'autoriser à signer tout document et à prendre tout acte ou toute mesure se rattachant à cette décision.

Monsieur le Président remercie les vice-présidents pour ces deux décisions prises à l'unanimité.

Monsieur le Président présente en suivant les points soumis aux votes lors du comité syndical du SYADEN qui se tiendra le mardi 4 mars prochain à 10h.

Il aborde en premier les sujets suivants :

1. Adoption de la motion relative à la réforme du FACE approuvée par l'Entente « Territoire d'Energie Occitanie »
2. Règlement général de la centrale d'achat territoriale et orientations relatives aux territoires connectés et durables
3. Accompagnement au renouvellement du Schéma Directeur des Investissements (SDI) du gestionnaire de réseau public de distribution d'électricité Enedis jusqu'au terme de la concession

Il cède en suivant la parole à Mr Roland COMBETTES, vice-président en charge des Finances pour la présentation des points :

4. Rapport sur les orientations budgétaires 2025
5. Adaptation de l'annexe financière du partenariat SDIS11 et SYADEN sur les caméras d'incendies

Puis, pour la partie en lien avec les Ressources Humaines, Mme Françoise NAVARRO-ESTALLE, Vice-Présidente, évoque les deux décisions en lien avec le Centre de Gestion de l'Aude :

6. Renouvellement de l'adhésion au service missions temporaires au Centre de gestion de l'Aude
7. Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive

En qualité de Vice-président, Mr Michel SGIAROVELLO prend la parole pour les points relevant des Territoires :

8. Programmation de travaux relatifs aux extensions du réseau d'électricité (PCT) 1^{ère} session 2025
9. Evolution du cadre de la tarification du service IRVE

En suivant, Mr Serge MOUNIE, Vice-président en charge de la Transition Energétique aborde les points ci-dessous :

10. Soutien du Fonds CEE pour un projet de panneaux d'eau chaude solaire du camping du Moulin de Saint Anne à Villegly
11. Convention de partenariat avec l'association ECCLA, co-pilotage d'un stage sur la biodiversité et les énergies renouvelables électriques,
12. Décision SEM ELO/ Prise de participation dans une SAS pour la réalisation d'une ombrière photovoltaïque à Castelnaudary « Bassin de rétention Nicolas Appert »

13. Décision SEM ELO/ Prise de participation dans une SAS pour la réalisation d'ombrières photovoltaïques à Gruissan
14. Décision SEM ELO/ Désignation de directeurs délégués

En conclusion, Mr Alain LAPERYE aborde les deux décisions qui seront soumises aux voix pour l'Aménagement et usages Numériques

15. Autorisation de signature d'un protocole d'échange de prises en zones dentelles avec Orange
16. Autorisation de signature du protocole d'expérimentation sur le réseau Eau Reça/ SITI11/SYADEN

La séance est levée à 12h10.

**Le Président
Du Syndicat Audois d'Energies
Et du Numérique
Régis BANQUET,**

